

Prise en charge d'un assurance pour tentative d'effraction Lire

Par fredbkk, le 10/12/2015 à 08:20

Bonjour,

un voleur a tenté de pénétrer dans mon appartement en mon absence. Du coup, un huissier a du change la serrure cassée. Cela m'a couté un bras : 2.000 euros. Puis j'ai déposé une plainte à la gendarmerie. Le souci c'est que mon assurance ne veut pas prendre en charge la changement de la serrure au motif que sur la déclaration faite à la gendarmerie c'est notifié « dégradation de bien d'autrui » et que sur la facture du serrurier c'est noté « tentative d'effraction ». Que faire s'il vous plait ? Puis demander à faire modifier la déclaration établie à la gendarmerie ?

Merci beaucoup

Par Lag0, le 10/12/2015 à 08:56

[citation]Du coup, un huissier a du change la serrure cassée. [/citation] Bonjour,

Que vient faire un huissier dans cette affaire?

Par fredbkk, le 10/12/2015 à 12:22

Oups pardon je voulais dire un serrurier :)

Par MHead, le 10/12/2015 à 13:27

A 2000 euros pour changer une serrure j'aurais tendance à vous orienter vers la Répression des fraudes...

Par fredbkk, le 10/12/2015 à 14:10

Oui, c'est sûr, mais c'est pour cela que je souhaite vraiment être remboursé.